

COUPE EXTERIEURE SENIORS F A 8

SAISON 2025 / 2026

Article 1 : ORGANISATION

Cette coupe est ouverte à tous les clubs affiliés au District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Toutes les équipes de la catégorie Sénior F engagées en championnat foot à 8 départemental sont engagées automatiquement sur la coupe extérieure à 8. L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Féminine. Si une équipe ne veut pas faire la coupe à 8, elle pourra se désengager par mail. De plus, une équipe à 8 pourra s'inscrire sur la coupe à 11 extérieure en envoyant un mail.

Article 2 : SPECIFICITES DE LA COUPE EXTERIEURE SENIOR F à 8

Licenciées	Sénior F, U18F, U17F (5 max), U16F (5 max)
Pratique / Effectif	8 X 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Terrain foot à 8 (demi-terrain à 11)
Temps de jeu	2 x 45 min
Ballon	Taille n°5
Hors jeu	Ligne médiane

Article 2.1 : Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un(e) dirigeant(e) licencié(e) et non suspendu(e). Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3 : DEROULEMENT DE LA COUPE EXTERIEURE

Les dates de coupe extérieure Sénior F :

- 1^{er} Tour

- ✓ 22/23 Novembre 2025 (14 équipes = 6 matchs + 2 exempts)

- 2^{ème} Tour

- ✓ 10/11 Janvier 2026
Coupe Indre et Loire (8 équipes = 4 matchs) = quarts de finale
Coupe des Pays Féminine (6 équipes = 2 matchs + 2 exempts)

- 3^{ème} Tour

- ✓ 14/15 Mars 2026
Coupe des Pays Féminine (8 équipes = 4 matchs) = quarts de finale

- Demi-finales

- ✓ 25/26 Avril 2026
Coupe Indre et Loire (4 équipes = 2 matchs)
Coupe des Pays Féminine (4 équipes = 2 matchs)

Finale départementale en Juin 2026

↳ 14 équipes engagées

↳ Temps de jeu par match 2 x 45 minutes

↳ Tir aux buts en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire (5 tireuses) à partir du 1^{er} tour.

Article 7 : LOIS DU JEU

Le règlement du Foot à 8 sera intégralement appliqué.

Article 6 : LITIGE

Tous les cas non prévus au présent règlement seront réglés par la Commission Féminine du District d'Indre et Loire dont les décisions seront sans appel.